



Forum: Windows 10

Topic: la CNIL met en demeure MICROSOFT...

Subject: Re: la CNIL met en demeure MICROSOFT...

Publié par: Flo06

Contribution le : 21/07/2016 16:01:33

Citation :

Popeye23 a écrit:

Et bien non la somme peut atteindre 1.500.000€. Alors "peut importe la somme" encore une fois non, 150.000€ il ne s'en rendront pas compte mais 1.500.000 là il y regarderont à deux fois.

Voir capture du pdf de la CNIL.

Le chiffre diffère suivant les sources quoi...

Bref si c'est bien 1.500.000 €, avec un chiffre d'affaire d'environ 22 milliards de dollars, je ne suis pas certain qu'ils s'en rendront vraiment compte... Ca ne les chatouillera même pas ;)